



## Location et transport d'un piano

Par **Galas**, le **25/01/2012** à **23:02**

Bonjour, je suis un particulier et j'ai loué un piano pour 3 mois en novembre 2011. J'ai payé les 3 mois de location et le transport aller et retour indiqués sur la facture du magasin. Le piano a bien été livré. Aujourd'hui, soit 3 mois plus tard, le magasin me dit que son transporteur veut plus d'argent sur l'aller et encore plus sur le retour prévu début février soit une somme supplémentaire de 611 euros. Le motif est; livraison et enlèvement avec grande difficulté. Surprenant car il s'agit d'un demi sous sol dans un pavillon avec 6 marches droites avec accès du camion au bord des marches. Le bon de livraison du transporteur que j'ai signé n'indique aucune observation. Le vendeur a fait un geste commercial sur le coût de la livraison mais a peut-être sous estimé la facturation du transporteur. Que faire car si je ne paie pas, le piano ne sera pas enlevé et je risque un mois de location supplémentaire. Merci de vos conseils

Par **chaber**, le **26/01/2012** à **09:18**

bonjour

que mentionne exactement le contrat de location concernant la livraison et la reprise?

Par **Galas**, le **26/01/2012** à **10:41**

bonjour, le contrat/facture de location mentionne les 3 mois et le port aller et retour ainsi que des dates pour l'ensemble soit du 9/11/11 au 8/2/12.

Facture payée. J'ai signé le bon de livraison du transporteur le 9/11/11. Aucune observation écrite sur le BL. Ce qui est sûr c'est que le transporteur demande plus et ne viendra pas retirer le piano si je ne paie pas la différence.

Par **chaber**, le **26/01/2012** à **11:01**

S'il n'y a aucune mention que le port retour est à votre charge, le magasin doit assumer la dépense supplémentaire du transporteur

Envoyez une LRAR précisant que la location est terminée et que vous tenez le piano à disposition du transporteur, conformément au contrat signé